COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL

RI 16/2026

Vevey, le 26 octobre 2026

Réponse à l'interpellation de Madame Caroline Gigon, Les Vert.e.s, intitulée « Sécurité des écolières et écoliers sur le chemin de l'école »

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

En référence à l'interpellation citée sous rubrique, veuillez trouver ci-dessous les réponses de la Municipalité :

1. **En quoi les trajets des enfants de Vevey pour se rendre dans leurs écoles respectives et retour sont-ils sécurisés, sachant que les enfants se déplacent à pied, à vélo, en trottinette ou en bus ?**

La sécurité des déplacements scolaires repose sur les aménagements et dispositifs mis en place sur le domaine public communal. Ceux-ci comprennent notamment les passages piétons, les feux de signalisation, les mesures de modération du trafic, les aménagements cyclables ainsi que les arrêts de bus sécurisés et accessibles.

La Municipalité veille également à sécuriser les espaces scolaires situés au contact direct du domaine public. Dans ce cadre, des mesures de modération des déplacements à vélo traversant les préaux ont été mises en place aux abords des collèges de l'Aviron et de la Veveyse, au moyen d'une signalisation spécifique invitant les usagers à adapter leur comportement à proximité des enfants. De manière générale, des études sont systématiquement menées par la Ville avant l'instauration de zones piétonnes devant les collèges et notamment lorsqu'il s'agit d'espaces publics utilisés comme préaux.

Les interventions réalisées ces dernières années ont permis de confirmer l'importance d'une approche ciblée sur les itinéraires réellement empruntés par les élèves. Les observations effectuées sur le terrain montrent que les aménagements les plus efficaces sont ceux qui réduisent les conflits potentiels entre les différents modes de déplacement aux abords immédiats des établissements scolaires.

Le Plan de mobilité scolaire[1] réalisé par la Ville permet à ce sujet d'identifier les principaux cheminements empruntés par les élèves ainsi que les points nécessitant une attention particulière. Les mesures qui en découlent visent à améliorer la sécurité des déplacements entre le domicile

[1] L'étude exploratoire est disponible sur le site de la Ville : https://www.vevey.ch/mobilite-scolaire

et l'école. Ce même plan accompagne la construction de collèges et structures d'accueil provisoires et doit être régulièrement actualisé.

Plusieurs aménagements récents tiennent précisément compte des cheminements privilégiés identifiés par le PMS. Ainsi, durant l'été 2026, un passage piéton a été aménagé sur la rue du Torrent et des kits école (marquage au sol et panneaux spécifiques) ont été installés afin de renforcer la sécurité aux abords du Collège.

Dans le quartier des Crosets, le réaménagement complet en finalisation de l'avenue des Crosets et des abords du site scolaire a permis d'élargir les trottoirs et de créer des arrêts de bus équipés d'îlots de protection. Le préau du Collège a été sécurisé en même temps.

Les questions d'aménagements et d'équipement sont ainsi systématiquement prises en compte lors de travaux dans les quartiers. La sécurité des déplacements des élèves constitue un élément central de la réflexion menée dans chaque projet.

Selon les principes reconnus de prévention routière Zones 30: sécurité des aménagements, sécurité du trafic | BPA, la sécurité des enfants se déplaçant à pied repose toutefois avant tout sur un environnement apaisé, caractérisé par une diminution du trafic motorisé et des vitesses pratiquées.

2. **La Municipalité a-t-elle un moyen de vérifier que les mesures déployées répondent aux besoins des enfants et aux attentes de sécurité des parents ?**

Oui. La Municipalité assure un suivi régulier des mesures prévues dans le cadre du Plan de mobilité scolaire. Elle recueille également les observations transmises par les directions des établissements scolaires de Vevey, les partenaires concernés, les parents ainsi que les membres du Conseil d'établissement de Vevey (CETV). Ces retours de terrain constituent un outil précieux pour vérifier que les aménagements répondent aux besoins et permettent d'identifier les situations nécessitant des adaptations complémentaires.

Cette démarche a notamment permis de mettre en évidence certains secteurs devant faire l'objet d'une attention particulière. À ce titre, une mesure de sécurisation supplémentaire concernant l'accès au Collège des Crosets est actuellement à l'étude à la suite de signalements de zones considérées comme sensibles par des membres du CETV. Cette réactivité permet à la Municipalité d'adapter progressivement les dispositifs existants lorsque des besoins nouveaux sont identifiés

3. **Si oui, quand l'a-t-elle fait la dernière fois ?**

L'état de situation du Plan de mobilité scolaire a fait l'objet d'une actualisation en septembre 2026 afin de suivre l'avancement des mesures retenues.

Cette actualisation a notamment permis de faire le point sur les mesures réalisées, celles en cours de mise en œuvre et les améliorations encore nécessaires sur certains parcours scolaires.

La Municipalité considère que le suivi régulier du terrain et les échanges avec les partenaires concernés demeurent des éléments essentiels pour garantir un niveau de sécurité satisfaisant pour les élèves et maintenir une amélioration continue des conditions de déplacement entre le domicile et l'école.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, le 26 octobre 2026.

Au nom de la Municipalité

la Syndique	le Secrétaire
Laurie Willommet	Nicolas Croce

Membre de la Municipalité déléguée : Laurie Willommet, Syndique, Service famille, éducation, sport et jeunesse

Annexe : Interpellation

Dépôt pour le conseil communal de Vevey du 3 septembre 2026

Vevey, le 20 août 2026

Interpellation : sécurité des écolières et écoliers sur le chemin de l'école

Au dernier conseil, lors de la discussion au sujet de la prise en considération du postulat sur la gratuité des transports publics pour les enfants veveysans fréquentant l'école obligatoire, la municipalité a avancé que les trajets des écoliers pour se rendre dans les différentes écoles étaient sécurisés.

Par cette interpellation, nous aimerions poser à la municipalité les questions suivantes :

1. En quoi les trajets des enfants de Vevey pour se rendre dans leurs écoles respectives et retour, sont-ils sécurisés ? Sachant que les enfants se déplacent à pied, en vélo, en trottinette ou en bus ?
2. La municipalité a-t-elle un moyen de vérifier que les mesures déployées répondent aux besoins des enfants et aux attentes de sécurité des parents ?
3. Si oui, quand l'a-t-elle fait la dernière fois ?

Une réponse écrite est souhaitée.

Caroline Gigon, pour le groupe des vert.e.s.